



académie
Rennes



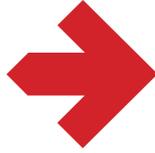
MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

www.ac-rennes.fr



Communiqué de presse Evaluation de compétences en langue bretonne

Le Conseil Régional et l'Education nationale, représentée par le GIP-FAR (réseau des GRETA) se sont fixés l'objectif de proposer aux apprenants une certification en langue bretonne, permettant d'attester de leur niveau de compétences en lien avec le Cadre Européen Commun de Référence en Langues.

Les enjeux sont les suivants :

- proposer à chaque apprenant une certification de ses compétences linguistiques reconnue par le cadre européen
- évaluer et objectiver les compétences acquises par des groupes d'âges en fonction des cursus de formation suivis.

Le DCL (diplôme de compétences en langues) vise à certifier la compétence en langue de communication à usage social et professionnel. Il existe actuellement pour les langues allemande, anglaise, espagnole italienne. Il deviendra, en 2011, opérationnel pour cinq nouvelles langues : arabe, chinois, portugais, russe et français. Une extension à la langue des signes est également engagée.

Un groupe de travail, piloté par les services de la formation initiale et continue du Rectorat, a été réuni afin de concevoir l'extension du DCL à la langue bretonne.

C'est dans le cadre de cette démarche que 70 candidats sont, pour cette session expérimentale, inscrits à Rennes et à Brest le 11 décembre 2010.

L'examen s'appuie sur une étude de cas et la réalisation de tâches successives simulant des activités sociales et professionnelles. Sa durée est de 2h30 par candidat.

Les candidats recevront, fin janvier 2011, les résultats de leur examen et pourront se voir attribuer l'un des cinq degrés correspondant à leur niveau de compétences.